



**METROPOLE  
LÉMANIQUE**



Communiqué de presse

Votation fédérale du 27 septembre 2020

## **L'initiative "Pour une immigration modérée" met gravement en péril l'économie et les emplois de la Métropole lémanique**

**La Métropole lémanique s'oppose fermement à l'initiative "Pour une immigration modérée (initiative de limitation)". Soumis au vote populaire le 27 septembre prochain, ce texte exige que la Suisse règle l'immigration de manière autonome et, de fait, dénonce l'accord de libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne. Cette initiative remet en question la voie bilatérale entre la Suisse et l'UE et menace la stabilité et la prospérité de la région. La relance économique attendue pour corriger les effets de la pandémie serait sérieusement compromise par l'approbation de cette initiative.**

Les cantons de Vaud et de Genève ont toujours marqué leur attachement au principe d'ouverture à l'Europe. Le développement des accords bilatéraux avec l'Union européenne s'est révélé un facteur essentiel pour la prospérité de la Suisse et le dynamisme économique de la Métropole lémanique. A plusieurs occasions, les cantons de Vaud et de Genève se sont donc positionnés conjointement en faveur de la voie bilatérale et de la libre circulation des personnes.

Pour la Métropole lémanique, la fin des accords bilatéraux, conséquence de la dénonciation unilatérale de l'Accord de libre circulation des personnes (ALCP), aurait des implications directes pour ses nombreuses entreprises ouvertes au marché européen, qui absorbe à lui seul environ 50% des exportations vaudoises et genevoises de biens et services. Par ailleurs, la fin de l'ALCP constituerait une entrave majeure au recrutement de main-d'œuvre spécialisée européenne active dans différentes branches économiques. Elle menacerait aussi l'apport crucial de travailleurs frontaliers des secteurs tels que la santé, le commerce ou l'hôtellerie-restauration. Les cantons de Vaud et de Genève partagent avec la France une frontière commune de plus de 150 kilomètres. Ils composent ainsi un espace de vie dont les interdépendances et les facilités de déplacements sont indispensables pour le dynamisme économique, culturel et social de toute la région.

Avec l'entrée en vigueur de l'ALCP, la Suisse s'est par ailleurs dotée de mesures d'accompagnement qui ont été progressivement renforcées au profit des travailleurs actifs en Suisse. Elles permettent aux employeurs de se défendre contre la concurrence déloyale et aux employés de se protéger contre les risques de sous-enchère salariale ou d'autres abus sur le marché du travail.

L'acceptation de l'initiative aurait un impact négatif sur les hautes écoles genevoises et vaudoises, dont les échanges internationaux contribuent à l'excellence de la recherche scientifique. En effet, elles pourraient être exclues des programmes-cadres de recherche de l'UE, leur deuxième source de financement public pour la recherche. Les conséquences seraient d'autant plus incertaines que l'économie du savoir est l'un des atouts majeurs de notre économie. Par ailleurs, la Métropole lémanique rappelle également que l'approbation de l'initiative abolirait la libre circulation des citoyens suisses à travers l'Europe, ce qui ne leur permettrait plus à l'avenir de travailler ou d'étudier librement dans les différents pays de l'UE.



**METROPOLE  
LÉMANIQUE**



## Communiqué de presse

Enfin, la Métropole lémanique n'est pas à l'abri d'une augmentation du chômage liée à la crise sanitaire. L'approbation de l'initiative par le peuple constituerait un facteur d'incertitude supplémentaire pour les acteurs économiques, académiques et institutionnels. Les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève défendent fermement la libre circulation des personnes et la voie bilatérale avec l'UE, source de prospérité et de stabilité dans le bassin lémanique depuis vingt ans et rejettent l'initiative populaire "Pour une immigration modérée". Ils appellent leurs concitoyens à en faire de même le 27 septembre prochain.

Lausanne/Genève, le 21 août 2020

### Informations complémentaires

[VD] Pascal Broulis, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des relations extérieures, T. 079 435 01 78

[GE] Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, en contactant Nathalie Praz, cheffe du service communication et information, PRE, T. 079 466 64 67